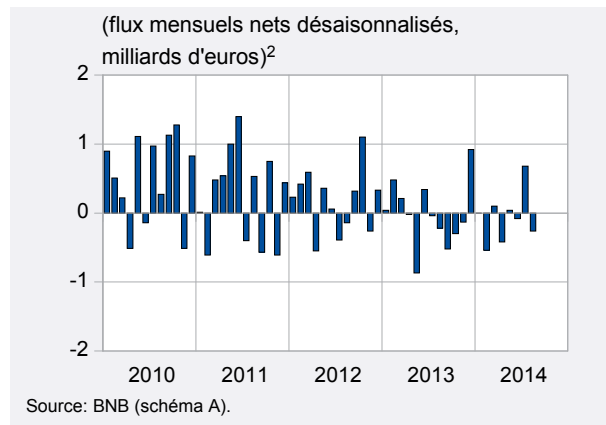
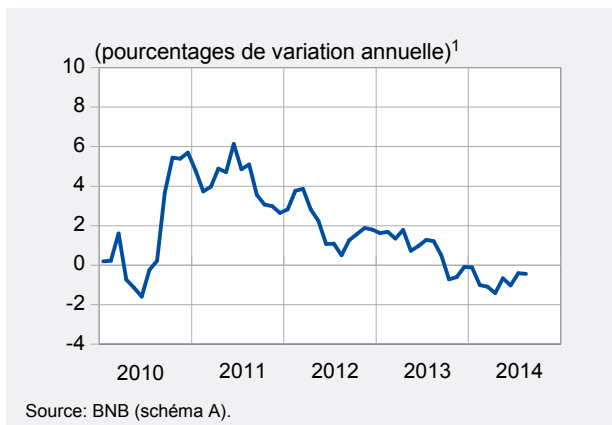


Liens: [observatoire du crédit](#)

Août 2014

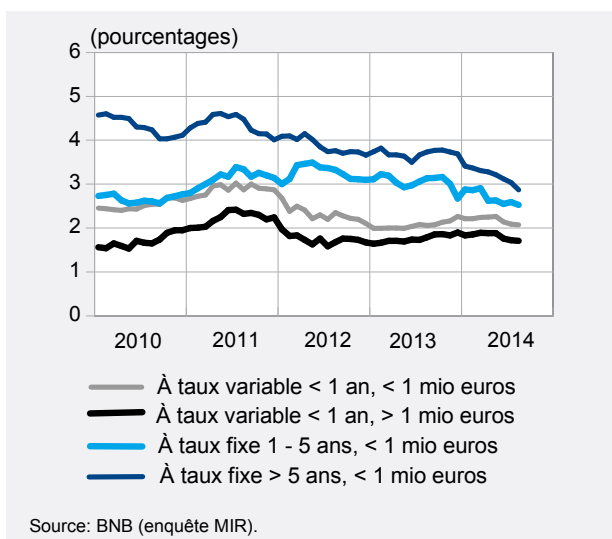
CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES



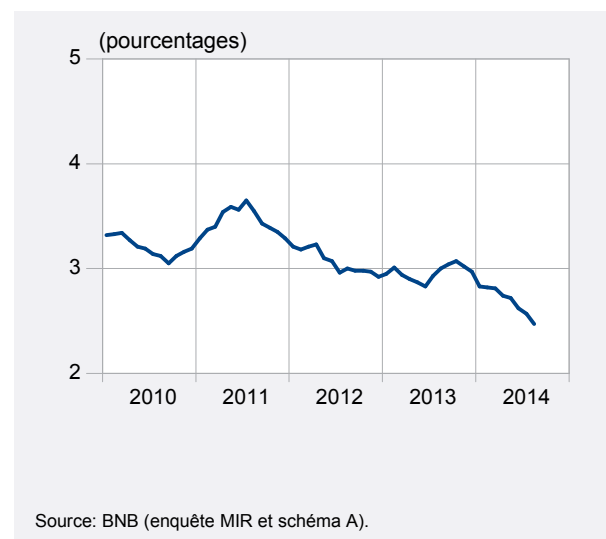
Le taux de croissance à un an d'écart des crédits octroyés par les banques résidentes aux sociétés non financières est demeuré stable en août 2014, s'établissant, comme en juillet, à -0,4 %. Le taux de variation annuelle des crédits à court terme est devenu légèrement moins négatif, se fixant à -1 % (contre -1,2 % en juillet), tandis que celui des crédits à long terme s'est modérément détérioré, à -0,2 % (contre -0,1 % le mois précédent). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits octroyés en août a été inférieur à celui des remboursements, à hauteur de 0,3 milliard d'euros.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a de nouveau diminué, de 10 points de base, en août 2014 (ressortant à 2,47 %, contre 2,57 % en juillet), sous l'influence de la baisse des taux dans l'ensemble des catégories. Les taux sur les crédits à court terme (à taux variable et dont la fixation initiale est inférieure ou égale à un an) se sont repliés de respectivement 2 et 1 points de base, selon que la valeur des prêts était inférieure ou supérieure à un million d'euros. Pour les montants inférieurs, le taux a atteint 2,07 %, tandis que pour les montants supérieurs, il s'est chiffré à 1,71 %. Le taux sur les crédits à long terme (dont la fixation initiale est supérieure à cinq ans) a reculé de 17 points de base, à 2,87 %, et celui sur les crédits à moyen terme (dont la fixation initiale est comprise entre un et cinq ans) de 6 points de base, à 2,53 %.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS



TAUX MOYEN PONDÉRÉ ³



1 Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition n'inclut pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.
 2 Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.
 3 Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.